

# **Plan directeur des plateaux sportifs et récréatifs à Rouyn-Noranda**

**2018-2028**



Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
Adopté par le conseil municipal le 28-05-2018  
Résolution n° 2018-491

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE .....	1
1. OBJECTIF DE LA DÉMARCHE .....	2
2. PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE.....	3
3. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES .....	3
4. RÔLES DE LA VILLE ET DE SES PARTENAIRES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES.....	4
5. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES .....	4
6. DIAGNOSTICS .....	5
a) Les aré纳斯.....	5
b) Les bassins aquatiques .....	5
c) Les terrains de balle .....	7
d) Les terrains de tennis .....	7
e) Les terrains de soccer (multisports) .....	8
f) Les plateaux sportifs et récréatifs intérieurs.....	9
7. RECOMMANDATIONS .....	10
8. CONCLUSION.....	12

## PRÉAMBULE

En 2013, la Ville de Rouyn-Noranda a adopté sa « Politique municipale de l'activité physique, du sport et du plein air » visant à manifester clairement son désir de promouvoir la bonne forme physique sur son territoire. Dans ce cadre, la Ville souhaitait avoir un regard global sur l'ensemble des plateaux sportifs, lui permettant ainsi de se doter d'un outil essentiel de planification, d'aide à la décision et de priorisation.

La Ville souhaite donc répondre non seulement au besoin actuel de sa population, mais également que ses investissements puissent répondre aux grandes tendances et ainsi assurer une pérennité de ses plateaux sportifs, d'où la nécessité d'élaborer un plan directeur des plateaux sportifs.

Le lecteur pourra remarquer que les analyses ayant mené à l'élaboration du présent plan permettent de confirmer que globalement la Ville de Rouyn-Noranda dispose d'une bonne offre en matière d'équipements et d'infrastructures, mais met également en lumière un manque à l'égard de la desserte de certaines disciplines sportives et récréatives.

La Ville demeure convaincue que l'activité physique est sans contredit un excellent moyen d'intégration et de développement, en plus de favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à la collectivité. De plus, la preuve n'est plus à faire à l'effet que l'activité physique réduit l'isolement, la sédentarité et l'obésité, et aide à contrer les problèmes sociaux tels que le décrochage scolaire, la toxicomanie et la délinquance.

Enfin, il est très important de noter que l'activité physique est liée à la vie associative, laquelle regroupe des milliers de ressources bénévoles.

## 1. OBJECTIF DE LA DÉMARCHE

L'objectif de la démarche a été d'élaborer un plan directeur des équipements sportifs et récréatifs (plus spécifiquement pour les arénes, piscines, terrains de baseball et de balle molle, de soccer et de tennis, gymnases et les palestres) qui servira à planifier et à prioriser les interventions à réaliser en matière de consolidation, de rénovation, de rationalisation ou de développement de nouveaux équipements sportifs et récréatifs pour l'ensemble du territoire de la Ville.

Dans le cadre de l'élaboration du plan, la Ville s'est adjoint une firme-conseil pour encadrer la démarche. Voici les grandes étapes de la démarche :

- ▶ Analyse de l'environnement en termes géographique, sociodémographique et économique afin d'identifier les besoins actuels et en émergence;
- ▶ Analyse de l'offre actuelle en équipements sportifs et récréatifs au niveau des trois premières couronnes territoriales, considérant que l'ensemble des infrastructures utilisées par les organismes sportifs y est situé;
- ▶ Évaluation des principales tendances en termes d'aménagement et de pratiques sportives, permettant de situer le contexte de développement du milieu;
- ▶ Consultation auprès des principaux partenaires clés afin d'identifier leurs besoins actuels et futurs;
- ▶ Identification des principaux constats et enjeux découlant des précédentes analyses;
- ▶ Définition des orientations de développement des équipements sportifs et récréatifs de la Ville, permettant l'identification des actions et stratégies à réaliser.

## 2. PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Au cours des 10 dernières années, la population de Rouyn-Noranda est passée de 39 924 (recensement de 2006) à 42 334 habitants (recensement de 2016), ce qui représente une augmentation de 5,7 % et une variation de 3,2 % par rapport à 2011. En comparaison, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a connu une augmentation de 2,1 % au cours des 10 dernières années avec une variation de 0,9 % par rapport à 2011.

**Tableau I : Répartition et variation de la population par groupe d'âge (2016)**

Groupe d'âge	Population	Répartition
0 à 4 ans	2 450	5,8 %
5 à 9 ans	2 485	5,9 %
10 à 14 ans	2 110	5,0 %
15 à 19 ans	2 420	5,7 %
20 à 39 ans	10 765	25,5 %
40 à 54 ans	8 274	19,5 %
55 à 64 ans	6 580	15,5 %
65 ans et plus	7 250	17,1 %
<b>Total</b>	<b>42 334</b>	<b>100 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de la population.

## 3. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

L'Institut de la statistique du Québec prévoit une croissance démographique plus faible pour la région pour la période 2011-2036 par rapport aux autres régions du Québec (7,5 % comparativement à 17,3 % pour l'ensemble du Québec). Au total, d'ici 2036, la Ville devrait compter 2 189 citoyens supplémentaires.

**Tableau II : Perspective de croissance de la population de Rouyn-Noranda (2011-2036)**

Territoire	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Écart
Rouyn-Noranda	41 439	42 334	43 132	43 830	44 283	44 533	+ 7,5 %
Abitibi-Témiscamingue	146 683	148 970	150 902	152 529	153 386	153 679	+ 4,8 %
Ensemble du Québec	8 007 656	8 357 630	8 677 760	8 967 165	9 205 587	9 394 684	+ 17,3 %

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.

## **4. RÔLES DE LA VILLE ET DE SES PARTENAIRES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

Conformément à sa Politique de la famille et des aînés et de sa Politique municipale de l'activité physique, du sport et du plein air, la Ville de Rouyn-Noranda veut assurer le maintien de la qualité de ses infrastructures existantes et privilégier l'implantation d'infrastructures et d'équipements polyvalents, c'est-à-dire des infrastructures à vocation multiple qui assureront une utilisation optimale et diversifiée. Ces objectifs doivent être visés tout en développant des infrastructures en fonction de la croissance projetée de la Ville et en favorisant le partenariat avec les différents paliers de gouvernement.

Il faut savoir que La Ville n'est pas le seul acteur auprès de la population en matière d'activités sportives et récréatives. Depuis plusieurs années, la dispensation des services auprès de la population repose de façon importante sur l'action directe du milieu associatif, de partenaires institutionnels et d'autres acteurs devenus indispensables dans le maintien d'une offre de services de qualité.

En retour, selon les besoins exprimés et les ressources disponibles, la Ville de Rouyn-Noranda fournit l'expertise de son personnel dans les domaines de l'administration, de l'organisation, des communications et de la sécurité et, surtout, elle met à la disposition de ses partenaires des installations sportives de qualité.

## **5. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

Les sommes déboursées par les différents acteurs ont un impact positif incontestable lors de la tenue d'un événement sportif d'envergure régionale, provinciale ou nationale. Outre les recettes fiscales et touristiques, des retombées multiples sont aussi observées sur le plan de la visibilité provinciale et nationale, sur l'impact dans la pratique du sport et dans son développement, et sur le pouvoir d'attraction pour d'autres compétitions.

On perçoit aujourd'hui une ouverture et une volonté de tous les acteurs gouvernementaux, associatifs et privés – tant dans les domaines du sport et de l'activité physique que dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement, des sciences et de l'économie – qui permettent d'envisager des rapprochements et d'atteindre des objectifs collectifs. Cette orientation devrait constituer une assise à des initiatives novatrices dans le développement du sport et de l'activité physique en partenariat avec plusieurs acteurs dans tous les domaines de l'activité sociale.

## **6. DIAGNOSTICS**

### **a) Les arénas**

Globalement, le nombre de participants est relativement stable depuis 2014. Toutefois, le nombre d'inscriptions pour le hockey fédéré a légèrement diminué (6,4 %) alors qu'il a connu une croissance (22 %) au niveau scolaire. Ainsi, tous sports de glace confondus, nous retrouvons 1 840 jeunes et 1 133 adultes inscrits. À ce total, notons que le nombre de participants au patinage libre est en constante progression (9,2 % depuis 2014) et la tendance devrait s'accroître au cours des 20 prochaines années.

Dans le périmètre urbain de la Ville de Rouyn-Noranda, nous retrouvons 4 arénas ayant des glaces artificielles. Toutes les glaces ont techniquement des dimensions nord-américaines, mais aucune ne respecte la norme officielle de 85 pieds × 200 pieds.

Il n'existe pas, pour une collectivité, de système de « normes » généralement reconnu en matière d'équipements de sport et de loisir permettant une évaluation et une comparaison adéquates. Par conséquent, l'approche de la comparaison avec des indicateurs témoins a été utilisée.

La dernière étude sur les normes proposées pour les équipements de loisir au Québec date de plus de 25 ans, mais nous semble encore valide pour les patinoires intérieures. Ces normes concernent le nombre d'habitants par glace pour une municipalité. Celles-ci recommandent une glace de dimension réglementaire par tranche de 16 500 habitants. En comparaison, la Ville de Rouyn-Noranda présente un excellent ratio de 10 586 citoyens par glace.

De plus, afin de répondre adéquatement aux besoins des clientèles, une municipalité doit offrir une moyenne de 3,1 heures par semaine par jeune et de 3,4 heures par semaine par adulte. À Rouyn-Noranda, nous offrons respectivement 4,3 heures et 3,4 heures par semaine pour la clientèle jeunesse et la clientèle adulte.

### **b) Les bassins aquatiques**

Les citoyens de Rouyn-Noranda profitent de trois bassins aquatiques sur leur territoire, mais la Ville en est propriétaire d'aucuns. Deux piscines appartiennent à des institutions scolaires (La Source et le Cégep) et leur disponibilité est de ce fait limitative. La troisième piscine, Youville, appartient au CISSSAT, mais la Ville en assure la gestion.

Parmi celles-ci, seule la piscine du Cégep dispose de la dimension réglementaire minimale reconnue par la Fédération de natation du Québec. La quantité de couloirs (six) ainsi que la configuration de ce bassin limitent tout de même le potentiel d'organisation de compétition. En ce qui concerne la nage synchronisée et le plongeon, seule la piscine du Cégep rencontre les exigences « fonctionnelles et recommandables » de pratique. Enfin, compte tenu de leur petite dimension, la capacité d'accueil des piscines La Source et Youville sont très limitées. La surutilisation des bassins occasionne des problématiques de fonctionnement reliées à l'hygiène et au confort des usagers (contrôle de la qualité et de la température de l'eau, entretien, excès de bruit, manque d'espace pour les groupes, horaires, etc.).

Depuis l'été 2017, le nombre de piscines utilisables est de deux. La situation s'est détériorée suite à un bris majeur à la piscine Youville et depuis, celle-ci est toujours fermée. D'importants travaux de rénovation sont nécessaires avant de permettre sa réouverture au public. À l'automne 2017, la Ville de Rouyn-Noranda a entrepris d'importantes démarches auprès du CISSS Abitibi-Témiscamingue afin d'acquérir les installations et d'en faire les réparations le plus rapidement possible pour la population, considérant sa grande popularité auprès des familles et des aînés. En mars 2018, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a annoncé qu'elle conserverait ses installations sportives et que le bassin aquatique serait mis à la disposition des citoyens dès l'automne 2018.

Globalement, la participation aux activités aquatiques est en croissance. Les activités récréatives pour la clientèle préscolaire ont connu une légère baisse de popularité depuis 2014. L'ensemble des activités destinées à la clientèle plus âgée (club des maîtres et personnes du troisième âge) est en hausse. En combinant le total de chacune des catégories de baigneurs de la Ville, nous pouvons établir que le nombre total de baignades pour 2017 fut approximativement de 127 000 entrées. Ce ratio exclut l'utilisation faite durant les jours de semaine par la clientèle scolaire. En extrapolant de façon modérée et linéaire, il est possible d'évaluer que l'achalandage hebdomadaire serait de 2 540 entrées.

Toutefois, il faut comprendre que le taux de participation général aux activités aquatiques offertes sur le territoire est affecté négativement par le peu de disponibilité d'heures de piscine et la faible qualité des installations. Les installations actuelles sont désuètes et non adaptées pour les clubs de natation, de plongeon et de nage synchronisée. Il est donc très difficile de juger de l'évolution de la demande.

Malgré la présence de trois piscines (deux opérationnelles en date du rapport), il n'y a que 101,5 heures de disponibles par semaine sur le territoire, ce qui correspond à l'équivalent d'un bassin régulier à temps plein. Le seuil recommandé est d'une piscine intérieure de dimensions réglementaires minimales (6 couloirs x 25 m) par tranche de 23 000 habitants. Le seuil de la Ville de Rouyn-Noranda est de 1 bassin pour 42 344 habitants, soit presque 2 fois moindre.



### **c) Les terrains de balle**

Le baseball est en croissance au Québec depuis les cinq dernières années, et Rouyn-Noranda ne fait pas exception à la règle. Le nombre d'inscriptions au baseball mineur a augmenté de 25 %. Soixante-dix (70) équipes (24 équipes de baseball mineur et 46 ligues adultes) se partagent les heures de disponibilité des terrains.

La Ville de Rouyn-Noranda est propriétaire de huit terrains de balle, dont quatre sont utilisés pour le baseball mineur fédéré et quatre pour les sports de balle (adultes et mineurs). De plus, de ces huit terrains, quatre des huit terrains sont éclairés, mais un seul sert au baseball mineur.

À titre de comparaison, la moyenne de l'indice démontre que nous retrouvons généralement un ratio de près de 6 450 citoyens par terrain de balle disponible. À Rouyn-Noranda, avec un ratio de 5 293 citoyens par terrain, nous pouvons affirmer que l'offre de la Ville est de 18 % inférieure à l'indice témoin.

Au niveau des investissements effectués, tous les terrains de baseball mineur ont subi une cure de rajeunissement lors des dernières années et respectent les normes de « *Little League Canada* ». Finalement, en ce qui concerne les terrains de balle molle, les terrains de Granada et d'Évain ont été réaménagés en 2012.

### **d) Les terrains de tennis**

Rouyn-Noranda compte actuellement 15 terrains de tennis extérieurs, répartis sur cinq sites éclairés.

D'après le cadre normatif des équipements de loisirs du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) de 1989, une ville de 40 000 habitants et plus devrait présenter un ratio d'un terrain par tranche de 5 000 citoyens. Le ratio de Rouyn-Noranda est actuellement de 2 823 habitants par terrain.

Les données sur le nombre de joueurs de tennis à Rouyn-Noranda ne sont pas disponibles. Ceci s'explique en partie par le fait que la majorité des gens qui pratiquent le tennis à l'extérieur le font de manière libre et sans réservation. Les utilisateurs ne sont pas tenus de communiquer les données.

Cependant, les données d'une enquête menée par Tennis Canada nous permettent d'estimer le nombre de gens ayant pratiqué le tennis, que ce soit de manière organisée ou non. Dans l'ensemble du pays, 18 % de la population a joué au tennis au moins une fois. Le quart d'entre eux (4,5 % de la population) jouent régulièrement. En extrapolant ces données, nous pourrions estimer que la Ville de Rouyn-Noranda compte près de 7 620 joueurs de tennis, dont 2 117 jouant régulièrement (trois fois et plus par année).

Comme la Ville n'a pas de statistiques d'utilisation des terrains, car la majorité est libre d'accès, il est difficile d'évaluer si l'offre répond à la demande. Par contre, nous savons que les terrains Mouska et Jacques-Laperrière sont souvent très achalandés.

### e) Les terrains de soccer (multisports)

Les citoyens de Rouyn-Noranda profitent de sept terrains, dont trois pour le soccer à onze joueurs, un pour le soccer à neuf joueurs et trois pour le soccer à sept joueurs. Techniquement, les terrains à onze joueurs peuvent être subdivisés en deux terrains à sept joueurs. Présentement, il n'y a qu'un terrain synthétique sur le territoire (UQAT) et il est le seul éclairé. Un second verra le jour à l'automne 2018 dans le secteur St-Luc. Toutefois, ce dernier n'est pas comptabilisé dans l'étude.

En évaluant le ratio d'habitants par terrain de soccer, l'indice de référence moyen observé au Québec se situe entre 4 000 et 6 000 habitants pour un terrain. À Rouyn-Noranda, le ratio est d'un terrain par 6 048 habitants. Force est de constater qu'avec l'ajout du second terrain synthétique, le ratio sera d'un terrain pour 5 300 habitants.

L'occupation des terrains de soccer ne se limite pas à cette pratique. D'autres sports comme le rugby, l'ultimate frisbee et le football souhaitent avoir accès à des plages horaires pour leurs activités. Ces derniers passent très souvent après le soccer, car ce sont ces clubs qui ont un premier droit de regard sur la disponibilité.

Rouyn-Noranda compte un peu plus de **1 200 joueurs de soccer extérieur**. De ce nombre, 702 proviennent du soccer fédéré (baisse de 17 % depuis quatre ans) alors que 504 proviennent des ligues pour adultes et 25 du secteur scolaire. Le soccer est la discipline sportive la plus pratiquée dans un cadre organisé (fédéré). Au cours des 20 dernières années, le soccer a connu une grande croissance et est devenu la discipline regroupant le plus d'adeptes au Québec. On observe toutefois une légère décroissance ou une stagnation du nombre de participants lors des dernières années.

L'ultimate Frisbee est en plein développement à l'échelle mondiale et au Québec. Une ligue professionnelle, dont Montréal fait partie, a vu le jour il y a quelques années en Amérique du Nord. À Rouyn-Noranda, la ligue pour adultes compte 230 membres et est en constante croissance. Au niveau du football qui se pratique en milieu civil, une centaine de joueurs étaient inscrits au programme en 2017, soit une croissance de 50 % depuis quatre ans. Finalement, une nouvelle ligue féminine de rugby a vu le jour en 2017 à Rouyn-Noranda. Le nombre de membres est encore négligeable, mais les organisateurs ont travaillé au lancement d'un volet touch rugby intérieur à l'hiver 2018 et au lancement officiel de la ligue estivale pour l'été prochain.

## f) Les plateaux sportifs et récréatifs intérieurs

La Ville et les organismes de Rouyn-Noranda ont accès à dix gymnases et trois palestres (locaux spécialisés) pour tenir leurs activités. Tous les plateaux, à l'exception du gymnase Denyse-Julien, appartiennent à des institutions scolaires (Commission scolaire de Rouyn-Noranda et Cégep A-T) ou au CISSSAT.

Il n'y a pas de norme de référence quant au nombre de gymnases dont devrait disposer une municipalité en fonction de sa population. Toutefois, l'indice de référence moyen observé au Québec est équivalent à un gymnase simple et d'une palestre par tranche de 2 554 habitants (un gymnase double, triple ou quadruple se traduit comme équivalent de gymnases simples). Le ratio de la Ville de Rouyn-Noranda est aujourd'hui de 4 233 habitants par gymnase simple. Il est important de considérer que l'indice prévoit une palestre par gymnase. Il y en a uniquement trois sur le territoire.

Au niveau de la disponibilité de ces plateaux en semaine, l'accès aux gymnases des écoles pour la clientèle communautaire (sportive ou récréative) est variable. La période s'étend généralement de 17 h à 22 h. Par contre, lorsqu'il y a des activités parascolaires de 17 h à 20 h par exemple, il ne reste plus que deux heures disponibles. Pour ce qui est du weekend, la disponibilité est beaucoup plus grande. Les plateaux sont généralement disponibles entre 8 h et 22 h. Par contre, des tournois scolaires peuvent monopoliser des gymnases à l'occasion.

Pour ce qui est des sports pratiqués ou activités récréatives, nous observons que le taux de participation pour la majorité de ceux-ci qui sont pratiqués en gymnase, en salle ou dans une palestre, est stable ou en hausse sur le territoire de la Ville. Parmi ceux-ci, l'ultimate frisbee (intérieur), le basketball chez les jeunes, le judo, le volleyball adulte et la gymnastique sont les disciplines présentant la plus forte croissance au cours des quatre dernières années. On constate une légère diminution au niveau du badminton compétitif, du volleyball étudiant et du tir de précision.

Finalement, en vertu des exigences de leur sport ou par manque de disponibilité dans les gymnases, plusieurs organisations ou clubs sportifs sont hébergés dans des locaux spécialisés. Parmi ceux-ci, nous retrouvons les sports de combat (palestre du Cégep, Centre communautaire Évain), la gymnastique (gymnase de l'édifice Notre-Dame-du-Sourire), l'haltérophilie (école pour adulte qui sera relocalisée en 2018) et le tennis de table (cafétéria de l'école d'Iberville). Plusieurs disciplines nécessitant des locaux spécialisés sont dans l'obligation d'aller au privé, comme le judo, le karaté et tous les autres types d'arts martiaux. On note la même situation pour les écoles de danse qui doivent investir dans les loyers, faute de pouvoir occuper des locaux spécialisés.

## 7. RECOMMANDATIONS

- 1) La situation des bassins aquatiques (bassins récréatifs et sportifs) est de toute évidence l'enjeu le plus important actuellement pour la Ville. Le manque de disponibilité et la non-conformité des infrastructures existantes (exigences des fédérations sportives) ont un impact direct et négatif sur la pratique sportive et récréative.

Certains sports, comme le plongeon, sont en voie de disparaître alors que d'autres (sports adaptés, hockey sous-marin, etc.) sont à toutes fins impraticables. Le niveau de compétitivité des athlètes des différents sports aquatiques est également affecté négativement.

**Recommandation** : La Ville doit s'assurer d'une mise à niveau des installations existantes et s'assurer qu'à court terme, il y ait sur son territoire un centre aquatique moderne.

- 2) Il est évident qu'il y a une carence au niveau des locaux sportifs spécialisés. Plusieurs associations sportives (gymnastique, sports de combat, haltérophilie, tir à l'arc, etc.) doivent composer avec des locaux désuets ou mal adaptés à leurs besoins. La pérennité de ces sports est souvent compromise et il est pratiquement impossible d'organiser des compétitions supra locales.

**Recommandation** : Il serait important d'évaluer la possibilité de greffer à un projet de centre aquatique, des locaux spécialisés pour répondre à la demande actuelle et à venir.

- 3) L'accès aux gymnases est et sera de plus en plus difficile, car la Ville n'a pas de contrôle sur la disponibilité, la qualité et la conformité des installations existantes. La forte majorité des gymnases appartient à des institutions d'enseignement et sont disponibles prioritairement pour la clientèle scolaire.

En parallèle, l'absence d'un complexe intérieur (de la dimension d'un terrain de soccer à 7 x 7 joueurs) pour la pratique hivernale des sports comme le soccer, le touch football, le touch rugby, l'ultimate frisbee, le golf, le baseball, etc. est un handicap important pour les athlètes, les ligues pour adultes, les associations et les clubs sportifs. Ces derniers, contrairement à une forte proportion des usagers des autres régions du Québec, sont dans l'incapacité de poursuivre leurs activités sur une base annuelle. Comme la saison de pratique extérieure est déjà très courte à Rouyn-Noranda, il devrait y avoir à tout le moins un plateau multifonctionnel intérieur.

**Recommandation** : La Ville doit évaluer la possibilité d'investir dans le développement d'un complexe multisport à moyen terme (gymnase et surface synthétique multifonctionnelle).

- 4) Le manque d'espace pour le remisage du matériel est un enjeu important. La rareté des locaux de rangement pour les équipements de la Ville et de ses partenaires complexifie la logistique entourant le déroulement des activités. Il faudra que cette problématique soit considérée dans le processus de développement et de mise à niveau des infrastructures sportives.

**Recommandation** : Une évaluation des besoins à l'égard de la desserte en locaux pour le rangement des équipements et du matériel doit être intégrée à tout projet de développement d'infrastructures sportives ainsi qu'à l'égard de celles existantes; quant à ces dernières, il faut voir à réaliser l'évaluation à court terme.

- 5) L'évolution démographique de la Ville, comme le vieillissement de la population, exige un ajustement de l'offre de services afin de répondre adéquatement aux besoins des citoyens. Le type et la périodicité des activités pour les aînés devraient être pris en considération.

**Recommandation** : Il serait pertinent que la Ville se dote graduellement d'équipements adaptés et ajuste son offre d'activités, comme par exemple, la programmation en lien avec la santé et le bien-être, l'accès à des plateaux sportifs le jour, l'aménagement de terrains de pickleball et l'organisation de ligues récréatives.

## 8. CONCLUSION

La croissance de la pratique sportive, récréative et de plein air, les besoins et la disponibilité d'un nombre croissant de personnes retraitées et d'un mode de vie physiquement actif étant plus présent au sein des clientèles adultes sont autant de facteurs qui ont présentement une forte incidence sur la demande et le profil des équipements sportifs et récréatifs sur notre territoire.

L'élaboration d'un plan directeur est un exercice engageant qui vise à assurer la rationalité, la pertinence et l'efficacité des décisions à prendre dans un contexte où les ressources financières doivent suivre la capacité de payer des citoyens. La démarche nous a permis de faire des constats qui permettront aux gestionnaires et aux élus de prévoir les enveloppes budgétaires associées à des besoins clairement définis et à identifier en ordre de priorité au programme triennal d'immobilisations. Il est important de mentionner que les investissements qui seront ciblés le seront sur une base budgétaire. Il peut être possible d'évaluer de façon assez précise le coût de petits équipements, mais par ailleurs, les investissements nécessitant des aménagements particuliers, la construction d'infrastructures ou l'acquisition d'équipements d'envergure devront faire l'objet d'une évaluation plus poussée.

Enfin, il est important de noter qu'il peut arriver des impondérables qui pourraient influencer de façon plus ou moins importante le coût de réalisation ou le délai prévu dans les projets et dans le temps, des majorations de coûts doivent également être prises en compte. De plus, au fil des ans, d'autres besoins pourraient s'ajouter à ceux qui ont été identifiés afin de répondre soit à des demandes de la population, des organismes ou à des nouvelles tendances en matière de loisir et de sport et de plein air, mais il ne demeure pas moins que cet exercice va grandement aider à la prise de décision.